

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande les virements de crédits ci-après, au BUDGET PRIMITIF de 1971.

A la section de fonctionnement :

du chapitre 951 - article 611	800 000	
du chapitre 951 - article 615	1 000 000	
du chapitre 951 - article 618	400 000	
		<hr/>
		2 200 000 Frs
du chapitre 967 - article 611	600 000	
du chapitre 967 - article 618	500 000	
		<hr/>
		1 100 000 Frs
		<hr/>
	TOTAL	3 300 000 Frs
		<hr/>
pour les chapitres 943		
- article 611	2 600 000	
- article 826	385 000	
		<hr/>
	2 985 000	
pour les chapitres 944		
- article 611	250 000	
- article 826	65 000	
		<hr/>
	315 000	
		<hr/>
	TOTAL EGAL ..	3 300 000 Frs
		<hr/>

A la section d'investissement :

du chapitre 902 - article 2.303.02 : divers		
travaux de canalisation		3 200 000 Frs
pour le chapitre 901 - article 215 : acquisition		
de véhicules	1 200 000	
pour le chapitre 903 - article 2/032.55 : construc-		
tion de 58 classes SIDR	2 000 000	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1971 : au chapitre 903

de l'article 2.302-45 : aménagement constructions		
ecolaires	2 000 000	
pour l'article 2.302-55 : constructions 58		
classes	2 000 000	

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Son copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Luyet

M. Luyet
Saint-Joris, le 17 décembre 1971